

Observatoire de la Dissuasion

Bulletin mensuel

EMMANUELLE MAITRE
Observatoire sous la direction de
BRUNO TERTRAIS

FONDATION
pour la **RECHERCHE**
STRATÉGIQUE



SOMMAIRE

AVANT-PROPOS.....	3
VEILLE.....	4
1. Russie.....	4
2. OTAN	4
3. Corée du Nord.....	4
QUESTIONS POLITIQUES ET STRATÉGIQUES	5
1. Poutine et la doctrine nucléaire : enjeux tactiques et stratégiques Par Isabelle Facon	5
2. Le prix Nobel de la Paix pour les survivants d’Hiroshima et de Nagasaki Par Emmanuelle Maitre.....	9
QUESTIONS TECHNIQUES, TECHNOLOGIQUES ET INDUSTRIELLES	11
1. Rare essai balistique chinois dans le Pacifique Par Emmanuelle Maitre.....	11
PUBLICATIONS ET SEMINAIRES.....	14
1. Armes nucléaires au Bélarus : quels enjeux ?	14
CALENDRIER	16

Octobre 2024

AVANT-PROPOS

Bien que l'on attende toujours des documents officiels russes pour confirmer un changement de doctrine, les propos de V. Poutine ont suscité des discussions vives sur le futur de la dissuasion russe. De ce qui a été rendu public à l'heure actuelle, les inflexions seraient modestes mais permettent de mettre l'accent sur certains axes prioritaires côté russe.

Ce bulletin met également en contexte l'attribution du prix Nobel de la paix à l'association japonaise Nihon Hidankyo, qui regroupe des survivants des bombardements de Hiroshima et Nagasaki.

Il se penche sur l'annonce par la Chine d'un essai balistique rare dans l'océan Pacifique.

Enfin, il recense un article récent lié au déploiement d'armes nucléaires russes sur le territoire du Bélarus.

Ce bulletin est réalisé avec le soutien du Ministère des Armées. Les informations et analyses contenues dans ce document sont sous la seule responsabilité des auteurs et n'engagent ni le Ministère des Armées, ni aucune autre institution.

VEILLE

1. Russie

18 octobre 2024 : exercice d'une unité équipée de l'ICBM [Yars](#) dans la région de Tver¹.

29 octobre 2024 : [exercice annuel des forces stratégiques russes](#), incluant un lancement de l'ICBM Yars depuis un lanceur mobile à Plesetsk, un lancement de SLBM Sineva depuis un sous-marin de la classe Delta IV en mer de Barents, un tir de SLBM Bulava depuis le sous-marin Prince Oleg en mer d'Okhotsk et le tir de plusieurs missiles de croisière aéroportés².

2. OTAN

6 octobre 2024 : exercice [Steadfast Noon](#), conduit par 13 alliés et accueilli par la Belgique et les Pays-Bas³.

3. Corée du Nord

1^{er} novembre 2024 : essai de l'ICBM [Hwasong-19](#), à une distance de plus de 1000 km (altitude de 7687,5 km)⁴.

¹ Mark Trevelyan, « Missiles roll across northwest Russia in test of nuclear unit », *Reuters*, 18 octobre 2024.

² Pavel Podvig, « Strategic forces exercise includes a launch of Bulava », *Russian strategic nuclear forces*, 29 octobre 2024.

³ « Nuclear deterrence exercise Steadfast Noon concludes », OTAN, 24 octobre 2024.

⁴ Hyunsu Yim, « North Korea says record test was new Hwasong-19 intercontinental ballistic missile », *Reuters*, 1^{er} novembre 2024.

QUESTIONS POLITIQUES ET STRATÉGIQUES

1. *Poutine et la doctrine nucléaire : enjeux tactiques et stratégiques*

Par Isabelle Facon

Le 25 septembre 2024, le président Poutine, lors de la conférence permanente du Conseil de sécurité consacrée à la dissuasion nucléaire⁵, a pour la première fois évoqué certaines des modifications qui devraient être apportées au document de stratégie nucléaire de la Russie – les « Fondements de la politique d'État dans le domaine de la dissuasion nucléaire », adoptés en juin 2020. Alors qu'un actif débat sur la question de savoir si la dissuasion nucléaire avait fonctionné dans le contexte de la guerre en Ukraine avait été lancé en juin 2023 par un article provocateur de Sergueï Karaganov⁶, le chef de l'État russe avait jugé inutile de changer la doctrine existante – doctrine à laquelle il s'est d'ailleurs fréquemment référé pour « situer » le rôle des armes nucléaires dans le conflit en Ukraine, rôle inexistant selon lui⁷ tant que ne s'y engagent pas directement les pays de l'OTAN.

Cependant, en juin 2024, il change son fusil d'épaule, évoquant la doctrine nucléaire comme un « *instrument vivant* » auquel peuvent être apportés des changements en cas de nécessité⁸. La révision de la doctrine prendra en compte l'expérience des conflits récents, y compris, disent les officiels russes, « *cela va de soi, tout ce qui touche à la ligne escalatoire de nos adversaires occidentaux vis-à-vis de l'opération militaire spéciale* »⁹. Nous proposons ici quelques éléments de réflexion sur les « annonces nucléaires » de Vladimir Poutine et l'interprétation qu'il est possible d'en faire en l'attente de la publication du document révisé.

Une question de timing...

D'une certaine manière, on pouvait presque s'attendre à ce que le chef de l'État russe s'exprime sur le nucléaire d'une façon ou d'une autre. En effet, chaque moment du conflit en Ukraine considéré comme

⁵ Réunion de la Conférence permanente du Conseil de sécurité sur la dissuasion nucléaire, [Kremlin](#), 25 septembre 2024.

⁶ Isabelle Facon, « Karaganov et les autres : le débat nucléaire russe de l'été 2023 », [Observatoire de la dissuasion](#), FRS, n° 111, été 2023.

⁷ C'est ce qu'il a dit notamment dans une interview télévisée en mars 2024, en affirmant qu'il n'y avait jamais eu nécessité d'envisager le recours aux armes nucléaires tactiques dans le cours de l'« opération spéciale » en Ukraine (« Putin zaâvil, što Rossiâ tehničeskî gotova k âdernoj vojne » [Poutine déclare que la Russie est techniquement prête à la guerre nucléaire], [RBC](#), 13 mars 2024).

⁸ « Putin ne isklûčil izmeneniâ âdernoj doktriny Rossii » [Poutine n'exclut pas que la doctrine nucléaire change], [RBK](#), 7 juin 2024.

⁹ « Râbkov: RF izmenit âdernuû doktrinu na osnove analiza dejstvîj Zapada v svâzi s SVO » [Riabkov : la Fédération de Russie changera la doctrine nucléaire sur la base d'une analyse des agissements de l'Occident vis-à-vis de l'opération militaire spéciale], [Tass](#), 1^{er} septembre 2024.

un possible tournant par Moscou s'est accompagné d'un signalement relatif au statut nucléaire de la Russie. Or, la dernière semaine de septembre 2024 était celle de la présentation à Washington par le président Zelenski de son « plan pour la victoire », sur fond d'Assemblée générale de l'ONU (22-27 septembre), plan demandant, entre autres, l'intégration de l'Ukraine dans l'OTAN (occupant depuis le 6 août des positions dans l'oblast russe de Koursk) et l'autorisation de réaliser des frappes dans la profondeur du territoire russe au moyen des armes à longue portée fournies par les pays occidentaux.

Dans ce cadre, deux des points de la future doctrine soulignés par Vladimir Poutine peuvent apparaître comme un signal aux pays occidentaux sur le danger attaché à l'éventuelle décision d'accéder à la demande de Kyiv d'utiliser leurs armes pour frapper des cibles en territoire russe. Ainsi, indique le président russe, parmi les conditions susceptibles de justifier le recours par la Russie à l'arme nucléaire figurera l'obtention d'informations fiables non seulement, comme dans le texte de 2020, sur le lancement de missiles balistiques contre la Russie, mais aussi sur le lancement massif de moyens d'attaque aérospatiale et sur leur franchissement de la frontière russe¹⁰. De plus, une agression contre la Russie conduite par un État non doté de l'arme nucléaire mais engageant la participation ou le soutien d'un État doté sera, dit-il, considérée comme une « attaque conjointe » de ces États. Cette dernière mention, si elle a probablement pour objet de peser sur la réaction des pays occidentaux au plan du président ukrainien, n'apporte cependant rien de véritablement nouveau quant à la position russe sur les garanties négatives vis-à-vis des États non dotés. En effet, en 1995, la Russie avait affirmé que ces garanties ne s'appliqueraient pas dans le cas d'une invasion ou d'une attaque contre son territoire ou ses forces armées conduite par un État non nucléaire associé ou allié à un État nucléaire¹¹. Ainsi, la notion d'« attaque conjointe » vise sans doute à signifier aux pays occidentaux qu'accéder à la demande de Kyiv « *changerait significativement la nature même du conflit* » en Ukraine en les mettant en situation de guerre avec la Russie, comme l'avait souligné le président Poutine quelques jours plus tôt¹².

Au-delà du contexte international, le Kremlin répond peut-être à une pression interne, l'actif débat sur le nucléaire montrant que pour certains, la dissuasion n'a pas fonctionné puisque l'aide occidentale n'a pas cessé d'évoluer qualitativement depuis 2022. Or, on l'observe depuis le début du conflit, le Kremlin se sent obligé de donner régulièrement des gages de fermeté aux forces estimant insuffisamment robuste sa conduite de la guerre en Ukraine afin de canaliser leur mécontentement. Pourtant, dans les faits, les hauts responsables russes ont longtemps semblé moins inquiets que ces acteurs, en constatant que la sanctuarisation agressive de leurs opérations militaires en Ukraine n'a pas été sans effet, influençant le calibrage par les pays occidentaux des formes de leur aide à l'Ukraine, déterminées en fonction du risque d'escalade.

Cependant, en 2024, on relève à ce sujet une inflexion dans la vision des dirigeants russes, qui ont commencé l'année en misant sur une évolution favorable du conflit grâce à une conjonction entre l'attrition capacitaire des forces ukrainiennes et l'érosion de la volonté des pays occidentaux de les

¹⁰ Poutine précise de quels moyens il parle : appareils des aviations stratégique et tactique, missiles de croisière, drones, moyens hypersoniques, etc.

¹¹ Voir « Nuclear Declaratory Policy and Negative Security Assurances », [Arms Control Association](#), mars 2022.

¹² AFP, « Putin Warns West Risks 'War' if It Backs Ukraine Long-Range Strikes », [The Moscow Times](#), 12 septembre 2024.

soutenir. Or, certains pays de l'OTAN évoquent alors la possibilité de déployer en Ukraine des troupes au sol, d'autres envisagent de donner l'autorisation à l'Ukraine d'utiliser les armes qu'ils lui ont livrées sur des cibles en Russie, le blocage au Congrès sur l'aide à Kyiv est finalement dépassé, tandis qu'au même moment, les officiels ukrainiens multiplient les propos sur la futilité de céder au « bluff » russe sur le risque d'escalade nucléaire. C'est entre autres ce qui a amené Moscou à organiser des exercices des forces nucléaires non stratégiques au printemps 2024, en les rattachant directement à ces initiatives occidentales, et, sans doute, à se décider sur une modification de la doctrine nucléaire.

Cette dernière intègrera, selon les dires de Vladimir Poutine le 25 septembre, un autre nouvel élément de la posture nucléaire russe, à savoir le partage nucléaire avec le Bélarus, décidé en 2023 et qui a déjà pris des formes concrètes (livraison des Iskander-M, adaptation des Su-25 bélarusses à l'usage nucléaire et formation des pilotes, préparation de sites de stockage d'armes nucléaires en territoire bélarusse, révision de la doctrine militaire bélarusse...¹³). Ainsi, Vladimir Poutine pointe la possibilité d'un recours à l'arme nucléaire en cas d'agression conventionnelle représentant une « *menace critique à la souveraineté* » de la Russie et du Bélarus comme partie de l'État d'union que les deux pays forment (jusqu'ici, les documents stratégiques russes ne prévoient le partage du parapluie nucléaire avec les alliés de la Russie qu'en cas d'attaque au moyen d'armes de destruction massive).

... mais pas que : poser le décor de la confrontation militaire et stratégique à venir avec l'OTAN

Le bien-fondé de mobiliser la modification d'un document aussi stratégique qu'une doctrine nucléaire à des fins de signalement, signalement qui perd de sa force à mesure qu'il se systématisé, pose question en soi. Néanmoins, la nouvelle doctrine aura aussi la fonction stratégique d'encadrer le rapport de forces de la Russie avec l'OTAN et ses États membres, au-delà du conflit en Ukraine. Dans cette perspective, les forces nucléaires constitueront un élément central pour la Russie, compte tenu à la fois des éléments de renforcement de l'Alliance atlantique dans les zones de contact avec elle et de l'érosion de ses forces conventionnelles consécutive à la guerre. Dans son propos du 25 septembre, le chef de l'État russe prend d'ailleurs le soin de réitérer que la triade nucléaire demeure la « *garantie essentielle de la sauvegarde de la sécurité* » de la Russie et « *un instrument permettant le maintien de la parité stratégique et de l'équilibre des forces dans le monde* ». C'est aussi l'une des motivations du partage nucléaire avec le Bélarus, frontalier de plusieurs États membres de l'OTAN, même si les conditions n'en sont pas encore clairement dessinées – et la formule qu'utilise Poutine à ce sujet vise à pointer l'intégration militaire et sécuritaire de plus en plus forte entre les deux pays.

Dans ce contexte, on peut s'interroger sur le recours au terme « massif » utilisé par Poutine pour caractériser les frappes de moyens aériens et balistiques susceptibles de susciter une décision d'emploi de l'arme nucléaire. Car même autorisées, des frappes ukrainiennes au moyen d'armes occidentales ou nationales pourront-elles jamais être « massives » ? Cette mention renvoie probablement aussi à une préoccupation enracinée de longue date chez les militaires russes quant au risque de frappes aérospatiales capables de saturer les défenses russes et d'anéantir des infrastructures critiques, dont celles relevant de la force de dissuasion nucléaire, ou de décapiter le gouvernement russe. Dans ce

¹³ On peut rappeler ici que les forces bélarusses ont participé aux exercices des forces nucléaires non stratégiques russes. Voir aussi « Armes nucléaires au Bélarus : quels enjeux ? » ci-après.

contexte, l'annonce du déploiement en Allemagne de missiles américains et d'autres décisions capacitaires de pays membres de l'OTAN sont certainement un élément de l'équation¹⁴, de même que la signature d'accords de sécurité et de coopération militaire entre plusieurs pays occidentaux et l'Ukraine. Il se trouve que l'on a peut-être déjà, par défaut, une idée de ce que recouvre la notion de « massif » – les forces ukrainiennes ont en effet déjà procédé à des frappes sur le territoire de la Russie, y compris sur des sites relevant de son système de dissuasion nucléaire... Les autorités russes cherchent ainsi peut-être à infirmer l'idée selon laquelle elles auraient, dans le conflit en Ukraine, laissé franchir sans réaction toutes leurs lignes rouges.

Les modifications annoncées traduisent en tout cas la volonté des dirigeants russes de rehausser, s'il en est besoin, la crédibilité de la dissuasion nucléaire en formulant implicitement des limites qui s'adressent, semble-t-il, principalement aux pays occidentaux, États-Unis en tête, dans le but de restaurer une balance militaire et stratégique qu'ils voient durablement écornée par la guerre en Ukraine, quelle qu'en soit l'issue. Cela pourrait concerner également la zone Asie Pacifique, Poutine annonçant un « *élargissement de la catégorie des États et alliances militaires vis-à-vis desquels s'exerce la dissuasion nucléaire* » russe (AUKUS ? triangle sécuritaire renforcé États-Unis/Corée du Sud/Japon ?).

Vers un abaissement du seuil ?

Vladimir Poutine, le 25 septembre, a avancé que la nécessité de modifier la doctrine était dictée par l'abaissement du seuil d'emploi envisagé par les États-Unis (il avait pointé notamment, lors de sa visite au Vietnam en juin, le développement d'armes nucléaires à très faible énergie par les États-Unis¹⁵). La Russie ayant volontiers recours à l'inversion accusatoire, on ne peut que s'interroger sur le possible abaissement du seuil qu'annoncent les propos de Poutine. Le choix de remplacer la notion de « *menace à l'existence même de l'État russe* » par celle de « *menace critique à la souveraineté* » pour justifier le possible recours au nucléaire en cas d'attaque conventionnelle (voir *supra*) vise sans doute à mobiliser les stratèges occidentaux sur la question de savoir si cette condition est plus « lâche » que la « menace existentielle » à l'État russe. Pour beaucoup d'entre eux, la formule marque un abaissement du seuil d'emploi. Dans les documents doctrinaux antérieurs à 2010, le recours à l'arme nucléaire était présenté comme possible quand une attaque conventionnelle se déroulait « *dans des situations critiques pour la sécurité nationale de la Fédération de Russie* ». La formule « *en cas de menace à l'existence même de l'État* », apparue ensuite dans les doctrines, avait été considérée comme l'expression d'un relèvement du seuil d'emploi. Mais l'invasion russe de février 2022 et l'inquiétude suscitée par les gesticulations nucléaires de Moscou montreront le caractère très spéculatif de ces notions à la fois absolues et vagues faute de définition. De plus, Poutine a à plusieurs reprises évoqué, en se référant à la doctrine de 2020, les atteintes à la souveraineté en même temps que les menaces à l'existence de l'État comme conditions pouvant justifier l'emploi de l'arme nucléaire¹⁶.

En soi, l'élargissement de la liste des conditions susceptibles de justifier la décision d'emploi de l'arme nucléaire, qualifié par Poutine de « *mesure extrême de défense de la souveraineté* », n'emporte pas

¹⁴ Xiaodon Liang, « U.S. to Deploy Intermediate-Range Missiles in Germany », [Arms Control Association](#), septembre 2024.

¹⁵ « Putin dopustil vnesenie izmenenij v âdernuû doktrinu RF » [Poutine autorise des changements dans la doctrine nucléaire de la Fédération de Russie], [Gazeta.ru](#), 20 juin 2024.

¹⁶ « Putin zaâvil, što Rossiâ tehniĉeski gotova k âdernoj vojne », *op. cit.*

nécessairement un abaissement du seuil. Le président russe n'a pas repris à son compte les options les plus radicales évoquées par certains dans le contexte du débat sur l'évolution doctrinale. Cela ne signifie pas qu'elles n'apparaîtront pas dans le futur texte, ni que dans une situation critique, les dirigeants russes ne les envisageront pas. En tout état de cause, la nouvelle doctrine russe ne dissipera évidemment pas l'ambiguïté sur les conditions et les scénarios d'emploi des armes nucléaires, notamment les armes non stratégiques.

2. ***Le prix Nobel de la Paix pour les survivants d'Hiroshima et de Nagasaki***

Par Emmanuelle Maitre

Le 11 octobre 2024, le comité Nobel japonais a remis le prix Nobel de la Paix à l'organisation japonaise Nihon Hidankyo. Cette ONG porte la voix des survivants des bombardements nucléaires de Hiroshima et Nagasaki (Hibakusha) et milite pour l'abolition des armes nucléaires. Le choix du comité Nobel a été motivé par les efforts de Nihon Hidankyo pour stigmatiser les armes nucléaires et défendre l'existence d'un « tabou » quant à l'utilisation de l'arme nucléaire, pour éduquer les jeunes générations quant à leur expérience et dénoncer les risques posés par ces armes, et par leur investissement *via* des témoignages, des résolutions ou des conférences en faveur de la paix et du désarmement¹⁷.

Nihon Hidankyo, dont l'appellation officielle est la Confédération japonaise des organisations de victimes des bombes A et H, a été créée en 1956 et regroupe des Hibakusha dans toutes les préfectures du Japon. Son objectif est à la fois global (empêcher la guerre nucléaire, éliminer les armes, soutenir une norme d'interdiction) et plus spécifique avec des demandes auprès de l'État japonais pour dédommager les victimes des bombardements de Hiroshima et Nagasaki¹⁸, et améliorer le sort des survivants. L'organisation aide ainsi les victimes dans leurs démarches juridiques et favorise leur accès à la santé. Les mouvements de Hibakusha ont en particulier obtenu l'adoption de la Loi pour la prise en charge médicale des victimes de la bombe atomique en 1957, complétée par la Loi concernant les mesures spéciales pour les personnes exposées aux bombes atomiques en 1968 et, en 1994, une Loi d'assistance aux survivants atomiques. Nihon Hindankyo regrette cependant que ce système législatif ne reconnaisse pas la responsabilité de l'État japonais et ne comprenne pas de système de compensation des victimes par l'État, et continue donc son travail de lobbying auprès de la Diète à Tokyo.

Pour rappel, l'article 19 du Traité de San Francisco, traité de paix avec le Japon, indique que Tokyo « renonce à toutes les réclamations du Japon et de ses ressortissants contre les puissances alliées et leurs ressortissants résultant de la guerre ou d'actions entreprises en raison de l'existence d'un état de guerre »¹⁹. Immédiatement après la guerre, les victimes des bombardements n'ont reçu aucune assistance spécifique et ont subi des discriminations et stigmatisations du fait de leur statut. Les premières études médicales sur les survivants financées au niveau local et national émergent à partir de 1952-

¹⁷ [Press Release](#), The Nobel Peace Prize, 11 octobre 2024.

¹⁸ L'État japonais étant considéré comme responsable des bombardements du fait de sa décision d'initier la guerre.

¹⁹ [Traité de paix avec le Japon](#) (avec deux déclarations). Signé à San Francisco, le 8 septembre 1951, Textes officiels anglais, français, espagnol et japonais. Enregistré par les États-Unis d'Amérique le 21 août 1952.

1953²⁰. L'essai nucléaire de bombe à hydrogène « Casle Bravo », sur l'atoll de Bikini, dans les îles Marshall, le 1^{er} mars 1954 a été à l'origine d'un changement de perspective plus important. D'une part, l'ampleur de l'explosion a suscité un mouvement populaire mondial de protestation. De l'autre, les retombées radioactives sur des îles habitées et sur un bateau de pêcheurs japonais, causant le décès d'un membre d'équipage, ont lancé véritablement le mouvement antinucléaire au Japon et les appels à compenser les victimes des irradiations. L'organisation d'associations de victimes est donc montée en puissance à cette époque²¹. Leurs demandes n'ont cependant pas été intégralement satisfaites, notamment en raison de difficultés à établir clairement le statut de victime, au-delà des irradiés directement présents à Hiroshima et Nagasaki les 6 et 9 août 1945 : personnes ayant été présentes dans les deux villes quelques jours après l'explosion ? personnes à naître ? Par ailleurs, beaucoup de personnes concernées ont caché leur statut pour ne pas faire face à des stigmatisations sociales, attendant souvent l'apparition des symptômes de cancers ou autres maladies pour demander des compensations.

Au niveau international, Nihon Hidankyo est surtout connue pour son envoi de délégations de Hibakusha à des événements majeurs depuis 1957, donnant une visibilité aux effets humains de l'utilisation de l'arme nucléaire. L'organisation a insisté sur l'importance du témoignage et le poids de la parole des communautés de victimes. Cette mise en valeur de l'expérience directe des rescapés a eu pour objectif de peser sur les négociations, par exemple les discussions diplomatiques visant à interdire les essais nucléaires dans les années 1960-1970 ; ou dans le cadre de grandes manifestations publiques comme dans le cas de la crise des Euromissiles. Elle vise également à transmettre et éduquer les générations suivantes sur les risques de la guerre nucléaire. Au fil des ans, l'ONG est devenue un acteur incontournable des rencontres multilatérales sur la non-prolifération et le désarmement, organisant des expositions, événements et rencontres en marge de grands rendez-vous comme les conférences d'examen du TNP et l'Assemblée générale des Nations Unies. Des membres du bureau ont participé aux différentes sessions de négociation du Traité d'interdiction des armes nucléaires (TIAN) et ont été particulièrement mis en valeur depuis l'entrée en vigueur de ce Traité.

Pour le comité Nobel, récompenser Nihon Hidankyo est un moyen de rendre hommage à une communauté de victimes qui disparaît progressivement, la moyenne d'âge des Hibakusha étant de 85 ans et même s'il resterait aujourd'hui encore dans le pays environ 110 000 survivants²². Mais dans le contexte actuel, où la communauté internationale s'alarme du risque nucléaire accru, valoriser le combat des associations de survivants est un moyen de donner une résonance à leur message : la guerre nucléaire est avant tout une réalité humaine épouvantable qui ne doit plus jamais se reproduire.

Le choix du comité Nobel n'est donc pas surprenant, d'autant qu'il a déjà récompensé des associations dénonçant le risque de guerre nucléaire dans le passé, en particulier l'organisation anti-nucléaire ICAN en 2017, l'AIEA en 2005, Joseph Rotblat et Pugwash en 1995 et l'Association internationale des médecins pour la prévention de la guerre nucléaire en 1985.

²⁰ Akiko Naono, « The Origins of 'Hibakusha' as a Scientific and Political Classification of the Survivor », *Japanese Studies*, vol. 29, n°3, 2019.

²¹ Gregory Harrison Wright, *The History and Legacy of Japan's Hibakusha Activists*, Dissertation, University of Texas, Austin, 2018.

²² Kathleen Kingsbury, W.J. Hennigan and Spencer Cohen, « The Last Survivors Speak. It's Time to Listen », *The New York Times*, 6 août 2024.

QUESTIONS TECHNIQUES, TECHNOLOGIQUES ET INDUSTRIELLES

1. *Rare essai balistique chinois dans le Pacifique*

Par Emmanuelle Maitre

Le 25 septembre 2024, la Chine a réalisé son premier tir de missile intercontinental vers le Pacifique depuis 1980. Le missile utilisé n'a pas été spécifié mais semble être une variante de l'ICBM Dongfeng-31 connue sous la désignation DF-31AG²³. Contrairement aux DF-31 originaux déployés en silo, le DF-31AG possède un lanceur mobile tout-terrain. Il est apparu publiquement pour la première fois lors d'un défilé célébrant le 90^{ème} anniversaire de la République populaire de Chine en 2017. D'une portée annoncée à plus de 13 200 km, ce missile de trois étages utilise du propergol solide. Entre 6 et 7 brigades sont réputées accueillir le DF-31AG, – 621 à Yibin, 632 à Shaoyang, 641 à Hancheng, 642 à Datong, 643 à Tianshui, 664 à Xiangyang et potentiellement 645 à Yunchuan et 651 à Chifeng²⁴.

Le missile n'a pour autant pas été testé d'une de ces bases mais d'un site *ad hoc* sur l'île de Hainan, à environ 1 000 km des zones de déploiement les plus proches²⁵. Ce choix a permis d'éviter de survoler des parties du territoire chinois ou étranger et ainsi de limiter les risques tout en gardant une trajectoire de vol relativement optimisée et permettant de tester différents capteurs et capacités satellitaires de détection de ce type d'activités²⁶. D'un point de vue technique et opérationnel, cet essai a sans doute eu une valeur importante car se rapprochant davantage de conditions réelles d'emploi.

Selon le Département de la Défense américain, la Chine procède à l'essai d'entre 100 et 200 missiles balistiques par an²⁷, mais ces essais ont lieu dans les zones désertiques du pays et ne sont ni annoncés par les autorités, ni même rapportés en source ouverte. Cette discrétion est utile pour Beijing dans la mesure où elle évite une surveillance trop rapprochée de ses adversaires potentiels, mais aussi les critiques des États de la région. En effet, le tir du 25 septembre a suscité des protestations d'États du Pacifique, comme les Kiribati, qui ont indiqué « *que le tir d'ICBM chinois n'était pas bienvenu* » et ont

²³ Seong Hyeon Choi et Sylvie Zhuang, « What do we know about the DF-31 variant used in China's recent ICBM test? », [South China Morning Post](#), 27 septembre 2024.

²⁴ Hans Kristensen, Matt Korda et Elina Reynolds, « Chinese Nuclear Forces, 2023 », [Bulletin of the Atomic Scientists](#), vol. 79, n°2, mars 2023.

²⁵ Eliana Johns, « Geolocating China's Unprecedented Missile Launch: The Potential What, Where, How, and Why », [Federation of American Scientists](#), 16 octobre 2024.

²⁶ Greg Torode, « Beyond the politics, China's missile test reflects military need », [Reuters](#), 10 octobre 2024.

²⁷ *Ibid.*

appelé les États de la région à « *arrêter ces actes pour maintenir la paix et la stabilité mondiale* »²⁸. Les gouvernements australien, néo-zélandais, fidjien et des Palaos ont également critiqué l'essai²⁹, le Président des Palaos notant que cet essai « *signifie que la Chine pourrait frapper n'importe lequel d'entre nous* » et que Beijing devait s'expliquer³⁰.

Le président de la Polynésie française Moetai Brotherson a également regretté le manque d'information sur le sujet³¹, le territoire étant le plus directement concerné puisque le véhicule de réentrée serait retombé à environ 700 km des îles Marquises (mais hors de la zone d'exclusion économique française). Cette vague de critiques est intéressante à deux titres. D'une part, elle montre que les essais balistiques symbolisent pour beaucoup d'États les efforts de modernisation des arsenaux nucléaires par les États dotés. À ce titre, ils sont dénoncés par les États hostiles à la dissuasion nucléaire. Cette tendance à considérer qu'un essai balistique est mécaniquement source d'instabilité a pu être renforcée par les condamnations globales des essais nord-coréens, sans qu'il soit bien évident pour toute la communauté internationale que dans le cas de Pyongyang, le problème de légitimité est avant tout lié au fait que la Corée du Nord développe un programme balistique en conjonction avec un programme nucléaire en dépit des injonctions des Nations Unies et de ses engagements internationaux. Quoi qu'il en soit, le coût politique d'un essai balistique, réalisé à des fins techniques et opérationnelles, et sans signal politique particulier, semble s'accroître. Il sera intéressant à ce titre de regarder si les prochains tirs des missiles français M51 ou américains Trident D5 II provoqueront également des réactions fortes des États les plus proches des zones d'essais, par exemple dans les Caraïbes ou dans le Pacifique.

Deuxièmement, il est souvent noté que la Chine est très efficace dans les enceintes consacrées à la non-prolifération pour convaincre les États hostiles à l'arme nucléaire de sa bénignité et échappe ainsi largement aux critiques. À cette occasion, des États proches de la Chine, comme les Kiribati ou les Fidji n'ont pas hésité à faire part de leur mécontentement.

Les circonstances dans lesquelles ont eu lieu cet essai sont également intéressantes. En effet, Beijing a selon les informations publiquement disponibles notifié les États-Unis, la France et la Nouvelle-Zélande avant le tir. Les notifications ont cependant été particulièrement tardives, ne permettant pas, dans le cas de la France, de relayer avant le tir l'information aux différents services concernés (notamment en Polynésie). L'Australie, le Japon ou encore les Philippines auraient également été informées de potentielles retombées de débris spatiaux en mer³². La décision chinoise de ne pas transmettre d'information préalable aux nations du Pacifique a été coûteuse politiquement puisqu'elle a largement alimenté les réactions négatives suite à l'essai.

Ce partage d'information a cependant été décrit comme « *un pas dans la bonne direction* » par le Pentagone³³. En effet, Washington encourage la Chine à mettre en place un accord bilatéral sur la pré-

²⁸ Kirsty Needham, « China's Pacific ally Kiribati criticises Beijing missile launch », [Reuters](#), 8 octobre 2024.

²⁹ Denny Roy, « Why Did China Test-fire an ICBM into the South Pacific? », [The Diplomat](#), 2 octobre 2024.

³⁰ Stephen Dziedzic et Kyle Evans, « China's launch of an intercontinental ballistic missile criticised by Fiji, Australia, Palau and New Zealand », [ABC News](#), 27 septembre 2024.

³¹ Patrick Decloitre, « China's missile test triggers diplomatic shockwaves in French Polynesia », [RNZ](#), 30 septembre 2024.

³² Greg Torode, *op. cit.*

³³ Deputy Pentagon Press Secretary Sabrina Singh Holds a News Briefing, Transcript, [U.S. Department of Defense](#), 25 septembre 2024.

notification mutuelle des essais de missiles balistiques³⁴. Le sujet aurait été abordé selon la Maison Blanche en novembre 2023 lors d'une rencontre entre le Président Biden et Xi Jinping ayant abordé entre autres les sujets liés à la maîtrise des armements et à la non-prolifération. Ce point a sans doute été évoqué lors des discussions techniques organisées début 2024 entre les deux pays. Néanmoins, en juillet, la Chine a annoncé interrompre le second cycle de consultations sur la maîtrise des armements et la non-prolifération, en réaction aux ventes d'armes américaines à destination de Taïwan³⁵. Le projet d'accord bilatéral n'a donc vraisemblablement pas pu aboutir à ce jour.

Pour autant, ce type de mesures de confiance existe entre la Chine et la Russie. Signe d'un certain pragmatisme, cet accord ne concerne que les missiles chinois tirés vers le Nord-ouest et les missiles russes tirés vers le sud-est, et donc, pas celui lancé de Hainan³⁶. Le tir du mois de septembre 2024 pourrait servir de base à une reprise des discussions entre Beijing et Washington à ce sujet mais également à promouvoir la signature par la Chine du Code de Conduite de la Haye contre la prolifération des missiles balistiques (HCoC), qui prévoit justement un système multilatéral de notification des essais de missiles³⁷.

³⁴ Ryo Nakamura, « U.S. considers missile launch notification framework with China », [Nikkei](#), 11 décembre 2023.

³⁵ « China says it has halted arms-control talks with US over Taiwan », [Reuters](#), 17 juillet 2024.

³⁶ Emmanuelle Maitre et Antoine Bondaz, « Essais balistiques chinois : développements récents et opacité », [Bulletin n°101](#), Observatoire de la dissuasion, FRS, septembre 2022.

³⁷ Antoine Bondaz, Dan Liu et Emmanuelle Maitre, « The HCoC and China », [HCoC Research Paper n°8](#), FRS, septembre 2021.

PUBLICATIONS ET SEMINAIRES

1. *Armes nucléaires au Bélarus : quels enjeux ?*

Liviu Horovitz et Lydia Wachs étudient de manière approfondie dans cet article les implications politiques et stratégiques du déploiement d'armes nucléaires russes au Bélarus. Leur étude, publiée dans le *Washington Quarterly*³⁸, est tout d'abord factuelle en rappelant ce que l'on sait de l'accord de partage nucléaire russo-bélarusse. Les auteurs proposent ensuite des explications théoriques permettant de comprendre l'intérêt des deux États dans l'arrangement. Enfin, ils développent les implications militaires, politiques et normatives liées à ce développement.

Ce travail permet en premier lieu de recenser les informations disponibles sur le déploiement d'armes nucléaires au Bélarus, provenant à la fois de déclarations des deux pays, mais aussi de l'observation d'images satellite. Ils notent que beaucoup d'informations restent floues à ce jour, ce qui induit une incertitude en particulier sur la nature pérenne des déploiements. Les auteurs notent en effet que les deux bases bélarusses n'ont pas nécessairement les mêmes systèmes de protection physiques que les bases nucléaires russes, ce qui leur fait émettre l'hypothèse d'un déploiement transitoire.

En dépit des nombreuses inconnues, les deux experts cherchent à comprendre ce qui a pu justifier cette décision. Du côté de Minsk, les auteurs supposent que la raison principale de la manœuvre est un motif sécuritaire, et en particulier la volonté de renforcer la sécurité du régime. Le Bélarus craindrait une attaque de l'OTAN, qui se combinerait à un effort occidental pour renverser le régime. La présence d'armes nucléaires sur le territoire, quelles que soient les modalités d'emploi et l'implication réelle du Bélarus dans les prises de décision, jouerait un rôle supplémentaire de dissuasion et conforterait l'alliance entre les deux États. Enfin, Loukachenko pourrait profiter d'un rapprochement avec Moscou, d'un point de vue interne mais aussi diplomatique.

Du côté russe, Horovitz et Wachs notent là encore le caractère parcellaire des informations disponibles mais supposent que le principal motif est la consolidation de l'alliance politique avec le Bélarus, le signalement stratégique vis-à-vis de l'Occident, et dans une moindre mesure, potentiellement la création d'un outil de négociation avec Washington. De manière notable, ce déploiement est pour Poutine un moyen d'asseoir son contrôle sur son allié et de restreindre son indépendance stratégique.

³⁸ Liviu Horowitz et Lydia Wachs, « Russian Nuclear Weapons in Belarus? Motivations and Consequences », *The Washington Quarterly*, 18 septembre 2024.

Au niveau militaire, Horovitz et Wachs considèrent que ce développement tend à renforcer marginalement la dissuasion russe, mais d'un point de vue opérationnel, cela ne change pas grand-chose aux options de déploiements des armes courte portée russes, qui pouvaient déjà être pré-positionnées à Kaliningrad par exemple. Au contraire, ils estiment que le stationnement d'armes au Bélarus pourrait réduire la capacité opérationnelle de systèmes confiés à des équipes moins bien formées. Ils notent un léger risque d'instabilité supplémentaire, produit par l'ambiguïté des signaux envoyés par les deux pays, qui pourrait causer une escalade involontaire, mais ce risque semble faible tant que la Russie conserve le contrôle des armes. Le risque d'escalade accidentel dépendrait du niveau d'exigence demandé par la Russie concernant le stockage au Bélarus et de sa capacité à faire respecter les mêmes règles de sécurité que sur le territoire russe.

Enfin, d'un point de vue légal, le transfert peut difficilement être considéré comme une violation du TNP. C'est en revanche un renoncement au mémorandum de Budapest, qui, en tant qu'accord politique, n'est pas juridiquement contraignant. De plus, ce déploiement s'oppose aux revendications diplomatiques russes dans la mesure où la Russie contestait depuis des années la pratique de dissuasion élargie américaine. D'un point de vue normatif plus global, les retombées de ce transfert sur le régime de non-prolifération semblent modérées, d'une part car le déploiement d'armes nucléaires dans d'autres pays existe depuis longtemps (OTAN) et de l'autre car cette « transgression » peut sembler minime par rapport aux autres atteintes russes à l'ordre nucléaire global.

En conclusion, les auteurs estiment que le transfert traduit avant tout une tendance plus marquée à la prise de risque du côté russe. Leurs recommandations pour les États de l'OTAN sont de renforcer leurs capacités de défense conventionnelles (y compris antimissile) et de faire pression sur la Russie d'un point de vue diplomatique pour que les règles de sécurité et de sûreté ne soient pas compromises lors du déploiement à l'étranger. Ils estiment en revanche qu'il y a peu de perspectives dans le court terme d'utilisation de ces développements dans des négociations de maîtrise des armements. Enfin, ils invitent la communauté académique à davantage étudier les implications du partage nucléaire au sein d'alliances autres que l'OTAN, en étudiant spécifiquement la relation politique entre le protecteur et le protégé.

CALENDRIER

Prochains événements et webinaires :

- **12-13 novembre 2024** : 2024 EU Non-Proliferation and Disarmament Conference, [EUNPDC](#), Bruxelles et en ligne.
- **18 novembre 2024** : *Can the world avoid a new nuclear arms race?*, Chatham House (réservés aux membres)
- **26 et 27 novembre 2024** : Colloque – La dissuasion nucléaire française depuis De Gaulle, organisé par le CEA (informations et programme à venir)